

**SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public  
Service eau potable**


**Exercice 2020  
Version 0**

**Rédigé par :**

**AQUA ENVIRO'**  
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

Document établi par :

	<p><b>Eau – Assainissement – Environnement</b> <b>Études – Audits – Assistance</b> <b>Formation – Communication</b></p> <p>EURL au capital de 150 000 € Siège social : 52 Route du Beau Soleil 76750 VIEUX MANOIR Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : <a href="mailto:ep.aquaenviro@orange.fr">ep.aquaenviro@orange.fr</a> SIRET 494 253 826 00031 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826</p>
N° Affaire	2021/10131 redaction RPQS 2020
Type de document	RPQS eau potable
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	30 août 2021
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

**Modifications**

Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

*Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le délégataire dans son rapport d'activité et par la collectivité.*

# Sommaire

---

1	Caracterisation technique du service .....	5
1.1	Intervenants, territoire, population.....	5
1.2	Mode de gestion du service.....	6
1.3	Nombre d'abonnés.....	6
1.4	Prélèvement de la ressource en eau.....	7
1.5	Achats d'eau .....	8
1.6	Les biens du service .....	9
1.7	Bilan des volumes vendus.....	10
1.8	Bilan des volumes consommés.....	10
1.9	Illustration des flux .....	11
2	Tarification et recettes du service .....	12
2.1	Modalités de tarification .....	12
2.2	Les recettes du service.....	13
3	Les indicateurs de performance du service .....	14
3.1	Qualite de l'eau .....	14
3.2	Protection de la ressource en eau .....	15
3.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable.....	16
3.4	Indice de performance du réseau.....	18
3.5	Taux de renouvellement des réseaux.....	21
4	Le renouvellement et les investissements.....	21
4.1	Branchements en plomb.....	21
4.2	Travaux et investissements engagés par la collectivité .....	21
4.3	Travaux réalisés par le délégataire .....	21
4.4	Etat de la dette .....	23
4.5	Amortissement des biens .....	24
4.6	PROJETS 2021 .....	24
4.7	PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU DELEGATAIRE.....	24
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	27
5.2	Coopération décentralisée .....	27
6	FACTURE TYPE (EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF) .....	27

# Les indicateurs

Indicateur	VALEURS 2020
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8886
[D102.0] Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	2,51 €uro/m3
[D151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	1 j
[P101.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologique	100 %
[P102.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100%
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	74,0%
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés	4,28 m3/jour/km
[P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau	4,21 m3/jour/km
[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,06%
[P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %
[P109.0] Abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité	4
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,71u/1000 abonnés
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00 %
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,43 %
[P155.1] Taux de réclamations	0,94 u/1000 abonnés

# 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'eau potable est géré par un syndicat intercommunal :

**SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Siège social :** Hôtel de Ville de Fécamp  
1, place du Général Leclercq  
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service eau potable sont :

- La protection de la ressource
- La production
- Le traitement
- L'adduction et le stockage
- La distribution

Le service fait l'objet d'une délégation de service public avec la société :

VEOLIA EAU  
Bureau local  
101, route de Valmont  
76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2020 (RAD 2020) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
<b>CRIQUEBEUF EN CAUX</b>	361	361	368	374	390	<b>407</b>	<b>+4,4%</b>
<b>EPREVILLE</b>	1066	1074	1081	1062	1048	<b>1035</b>	<b>-1,2%</b>
<b>FECAMP</b>	590	594	593	588	579	<b>569</b>	<b>-1,7%</b>
<b>FROBERVILLE</b>	1106	1151	1197	1245	1256	<b>1264</b>	<b>+0,6%</b>
<b>GANZEVILLE</b>	111	114	115	112	110	<b>108</b>	<b>-1,8%</b>
<b>GERVILLE</b>	385	395	392	401	415	<b>428</b>	<b>+3,1%</b>
<b>LES LOGES</b>	1156	1172	1185	1190	1175	<b>1144</b>	<b>-1,3%</b>
<b>MANIQUERVILLE</b>	423	394	393	402	410	<b>417</b>	<b>+2%</b>
<b>SAINT LEONARD</b>	1875	1848	1816	1785	1775	<b>1756</b>	<b>-0,6%</b>
<b>TOURVILLE LES IFS</b>	565	557	547	540	576	<b>620</b>	<b>+6,7%</b>
<b>VATTETOT SUR MER</b>	330	332	340	338	331	<b>325</b>	<b>-2,1%</b>
<b>YPORT</b>	-	910	873	863	858	<b>834</b>	<b>-0,6%</b>

La population totale desservie est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2019	Evolution 2019/2020
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	8 791	9 733	9 732	9 737	8 923	<b>8 886*</b>	<b>-0,41%</b>

\*Le RAD indique une valeur de 8 886 habitants. Le cumul des habitants par commune est de 8 907.

L'année 2020 est caractérisée par une stabilité de la population desservie avec une tendance confirmée à la baisse

## 1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'eau potable fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

Début du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2012

Fin du contrat : 31 décembre 2025

Durée : 12 ans

Avenant 1 : 30 avril 2016, intégration de la commune d'YPORT.

Avenant 2 : 25 mai 2019, usine de décarbonatation

Aucun évènement à signaler sur le plan contractuel en 2020

## 1.3 NOMBRE D'ABONNES

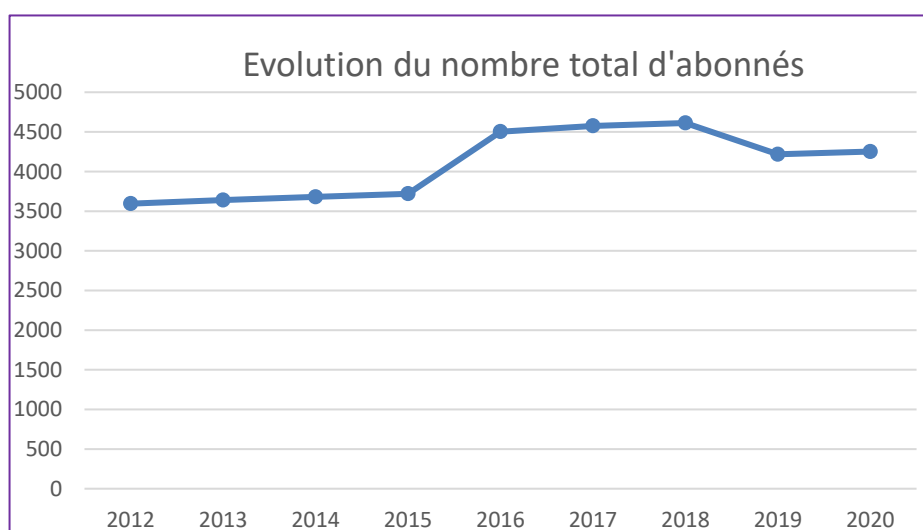
Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
CRIQUEBEUF EN CAUX	196	197	197	197	198	196	-1,0%
EPREVILLE	430	425	433	437	453	462	2,0%
FECAMP	35	33	36	36	35	36	2,9%
FROBERVILLE	500	498	500	505	502	507	1,0%
GANZEVILLE	50	53	53	53	55	55	0,0%
GERVILLE	180	181	183	186	186	188	1,1%
LES LOGES	552	560	562	565	567	587	3,5%
MANIQUERVILLE	157	157	160	164	165	165	0,0%
SAINT LEONARD	684	688	693	698	706	706	0,0%
TOURVILLE LES IFS	244	253	278	281	286	289	1,0%
VATTETOT SUR MER	273	274	280	282	285	286	0,4%
YPORT		770	776	778	776	774	-0,3%

\*Le RAD indique une valeur de 8 886 habitants. Le cumul des habitants par commune est de 8 907.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Nombre total d'abonnés (clients)	3720	4503	4576	4612	4 217	4 252*	0,8%
domestiques ou assimilés	3712	4495	4564	4598	4 197	4 231	0,8%
autres que domestiques	6	6	9	11	17	18	5,9%
autres services d'eau potable	2	2	3	3	3	3	0%

\*Le RAD indique une valeur de 4252 abonnés. Le cumul des abonnés par commune est de 4251.



L'année 2019 présente une augmentation limitée du nombre d'abonnés **(+37 soit +0,8%)**.

## 1.4 PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

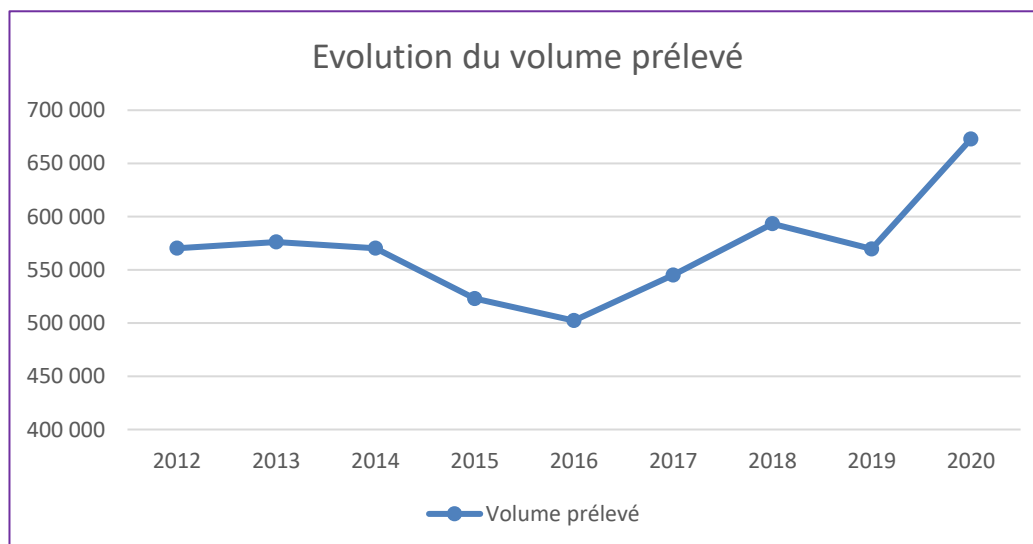
Le SIAEPA dispose de sa propre ressource. Il s'agit d'un forage situé sur la commune de Bec de Mortagne. Le captage a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique le 10 juin 2013 autorisant le prélèvement d'eau souterraine dans les conditions suivantes :

- Volume journalier autorisé : 3200m<sup>3</sup>/j
- Débit horaire maximum : 140m<sup>3</sup>/h

L'ouvrage est équipé de deux pompes de 120m<sup>3</sup>/h. La production moyenne journalière est de 1843m<sup>3</sup>/j.

Le tableau, ci-après, indique les prélèvements et leur évolution :

Volume prélevé par ressource (m3)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Station Bec de Mortagne.	513 029	502 322	545 109	593 364	569 661	<b>672 937</b>	<b>+ 18,96%</b>

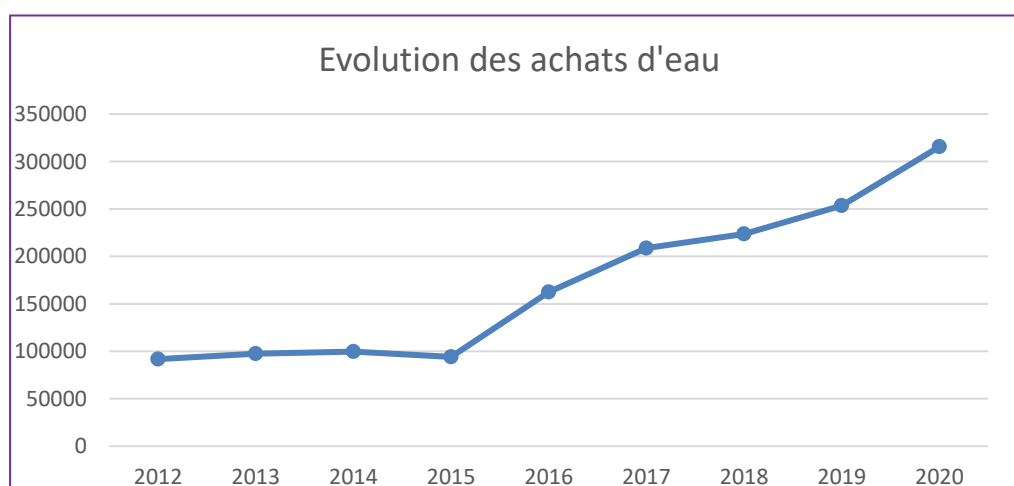


Les prélèvements ont fortement augmenté en 2020. Cette augmentation est liée à celle des ventes d'eau.

## 1.5 ACHATS D'EAU

Le SIAEPA complète sa production par des achats en gros à la ville de Fécamp et à la CULHSM. Le tableau, ci-après, indique les achats d'eau et leur évolution :

Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
	94 112	162 456	208 789	223 686	253 563	<b>315 608</b>	<b>+24,5%</b>





## 1.6 LES BIENS DU SERVICE

### 1.6.1 Les ouvrages de production et de mise en distribution

Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de production	Capacité de production
Station Bec de Mortagne	3 200 m <sup>3</sup> /j et 140m <sup>3</sup> /h
Usine de traitement	Capacité de traitement
Tourville les ifs	2 fois 80m <sup>3</sup> /h
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m <sup>3</sup> /h)
Surpresseur : Tourville les Ifs	200
Surpresseur : Yport, Belle étoile	2 fois 9,5
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp	1 000
Réservoir ou château d'eau : Bordeaux St Clair (tour)	300
Réservoir ou château d'eau : Tourville les Ifs (réservoir)	550
Réservoir semi enterré d'YPORT	500
Capacité totale	<b>2 350</b>

### 1.6.2 Distribution et comptage

Canalisations	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/20120
Longueur totale du réseau (km)	189,1	206,4	206,8	207,3	188,6	<b>190,6</b>	<b>1,1%</b>
Longueur de distribution (km)	189,1	206,4	206,75	207,29	188,58	<b>190,6</b>	
<i>dont canalisations</i>	166,0	179,27	179,52	179,91	164,41	<b>166,3</b>	
<i>dont branchements</i>	23,1	27,13	27,23	27,37	24,16	<b>24,3</b>	
Équipements							
Nombre d'appareils publics (*)	77	110	114	142	168	<b>192</b>	<b>14,3%</b>
<i>dont poteaux d'incendie</i>	60	79	85	114	124	<b>128</b>	
<i>dont bouches d'incendie</i>	17	31	15	14	11	<b>12</b>	
<i>dont puisards incendie</i>			1	1	1	<b>20</b>	
<i>dont bouches d'arrosage</i>			13	13	13	<b>13</b>	--
Nombre de branchements	3358	4171	4188	4207	3768	<b>3784</b>	<b>0,4%</b>
Nombre de compteurs	3805	4649	4715	4752	4360	<b>4403</b>	<b>1%</b>
<i>dont sur abonnements en service</i>	3713	4491	4569	4607	4212	<b>4245</b>	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	92	158	146	145	148	<b>158</b>	

## 1.7 BILAN DES VOLUMES VENDUS

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation. Le volume vendu se décompose ainsi :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volume vendu selon le décret (m3)	478500	496 293	535 753	538920	637 707	<b>710 820</b>	<b>+11,5%</b>
Volume vendu aux abonnés du service	472990	481 726	501 047	509571	526 843	<b>508 129</b>	<b>-3,8%</b>
domestique ou assimilé	401393	424 472	413 956	411108	397 393	<b>356 086</b>	<b>-10,4%</b>
autres que domestiques	71597	57 254	87 081	98463	129 450	<b>152 043</b>	<b>+17,5%</b>
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	5510	14 567	34 706	29349	110 864	<b>202 691</b>	<b>+82,8%</b>

Les volumes vendus à d'autres services concernent deux collectivités :

Campagne de Caux

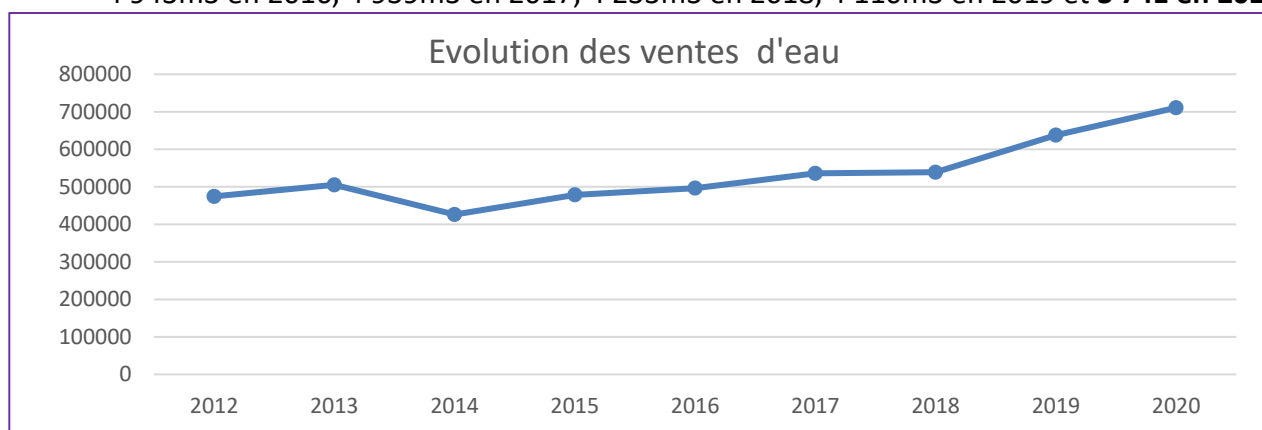
- 9 624m<sup>3</sup> en 2016, 29767m<sup>3</sup> en 2017, 25 116m<sup>3</sup> en 2018, **50 934m<sup>3</sup> en 2019** et 142 625m<sup>3</sup> en 2020

CULHSM :

- 55 820m<sup>3</sup> en 2019 et **56 325m<sup>3</sup> en 2020**.

Ville de FECAMP :

- 4 943m<sup>3</sup> en 2016, 4 939m<sup>3</sup> en 2017, 4 233m<sup>3</sup> en 2018, 4 110m<sup>3</sup> en 2019 et **3 741 en 2020**



L'année 2020 présente une augmentation des volumes vendus. Cette augmentation est liée à l'augmentation des ventes en gros à d'autres services. Il est noté une baisse des ventes aux usagers domestiques de 10,4%.

## 1.8 BILAN DES VOLUMES CONSOMMES

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené

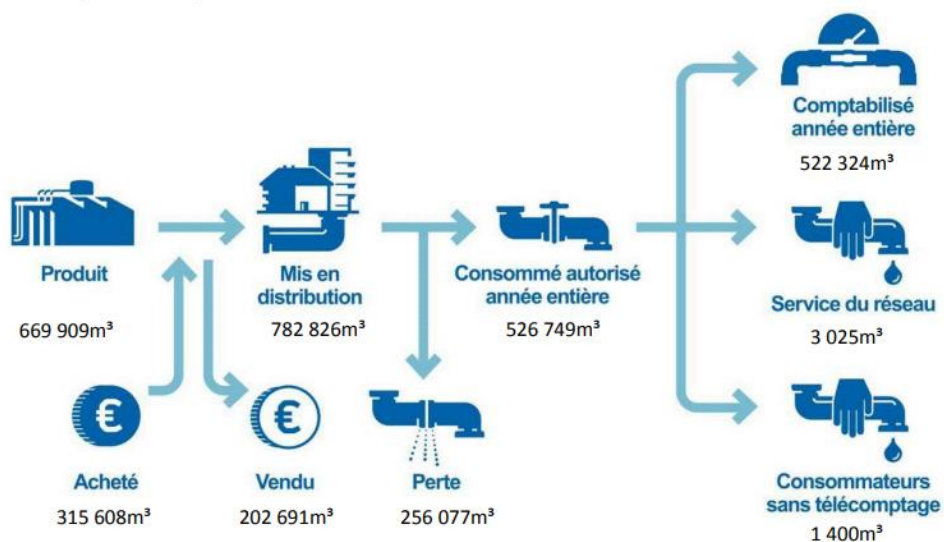
à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	482 712	492 030	520 392	520 209	538 975	<b>522 324</b>	<b>-3,1%</b>
Volume consommateurs sans comptage (m3)	770	1100	1 000	1 280	1 350	<b>1400</b>	<b>+3,7%</b>
Volume de service du réseau (m3)	14 742	2589	2 589	3 038	3 025	<b>3025</b>	<b>0%</b>
Volume consommé autorisé (m3)	498 224	495 759	523 981	524 527	543 350	<b>526 749</b>	<b>-3,1%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	498 224	494 365	523 981	524 527	543 350	<b>526 749</b>	<b>-3,1%</b>
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	365	366	365	365	365	<b>366</b>	

L'année 2020 présente une baisse des consommations de 3,1%

## 1.9 ILLUSTRATION DES FLUX

Le schéma suivant extrait du RAD 2020 présente la répartition des volumes présentés dans les paragraphes précédents :



## 2 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1 MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs du service se composent de trois parties :

La part du délégataire comprenant :

- Une part **fixe de 44,90€HT** au 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit une hausse de 1,17% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,0941€HT/m<sup>3</sup>** au 1er janvier 2021 soit une hausse de 1,20% par rapport au 1er janvier 2020.

la part de la collectivité comprend :

- Une part **fixe de 31,12€HT** au 1er janvier 2021, soit le même montant qu'au 1er janvier 2020.
- Une part **proportionnelle à la consommation de 0,3387€HT/m<sup>3</sup>** au 1er janvier 2021 soit le même montant qu'au 1er janvier 2020.

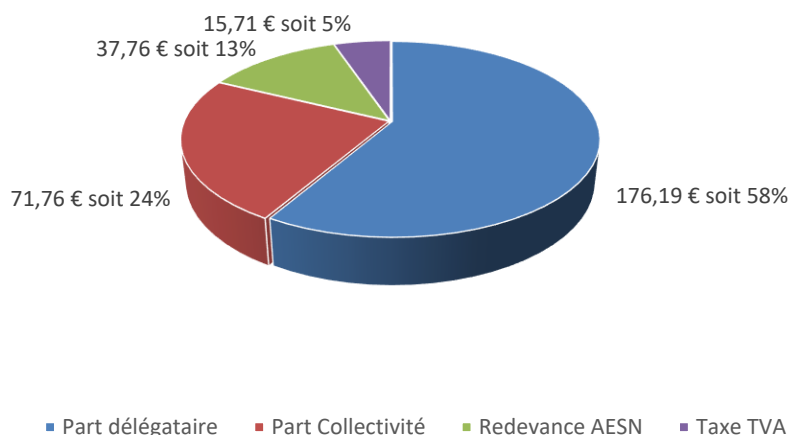
Les taxes et les redevances

- Le service est assujetti à la TVA au taux de 5,5%.
- Deux redevances destinées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
  - La redevance pour la préservation de la ressource en eau fixée à **0,0947€HT/m<sup>3</sup>** au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
  - La redevance de lutte contre la pollution fixée à **0,22€HT/m<sup>3</sup>** au 1er janvier 2021.

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m<sup>3</sup> abouti à la facturation suivante :

Prix du service de l'eau potable	Volu m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/20	Montant au 01/01/21	Evolution N-1/N
Part délégataire			174,11	<b>176,19</b>	<b>+1,19%</b>
Abonnement			44,38	<b>44,90</b>	+1,17%
Consommation	120	<b>1,0941</b>	129,73	<b>131,29</b>	+1,20%
Part syndicale			71,76	<b>71,76</b>	<b>0%</b>
Abonnement			31,12	<b>31,12</b>	0%
Consommation	120	<b>0,3387</b>	40,64	<b>40,64</b>	0%
Organismes publics			<b>37,76</b>	<b>37,76</b>	<b>0%</b>
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	<b>0,0947</b>	11,36	<b>11,36</b>	<b>0%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	<b>0,2200</b>	26,40	<b>26,40</b>	-0%
Total € HT			283,63	<b>285,71</b>	+0,73%
TVA 5,5%			15,60	<b>15,71</b>	+0,71%
Total TTC			299,23	<b>301,42</b>	<b>+0,73%</b>
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>			2,49	<b>2,51</b>	<b>+0,80%</b>

## Répartition de la facture d'eau



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix théorique du m<sup>3</sup> d'eau (hors assainissement collectif ou non collectif) est de 2,51 € TTC par m<sup>3</sup>. Il est en augmentation de 0,8% liée à la révision annuelle du tarif du délégataire.

## 2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'eau potable sur l'année 2020 sont les suivantes :

Recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
	Recettes de la Collectivité						
Vente d'eau domestique	276 233€	291 757€	299 295€	325 427€	334 276	434 312	+29,56 %
Total des recettes de la Collectivité	<b>276 233€</b>	<b>291 757€</b>	<b>299 295€</b>	<b>325 427€</b>	<b>334 276</b>	<b>434 312</b>	<b>+29,56 %</b>
	Recettes de l'exploitant						
Vente d'eau domestique	625 014 €	647 442€	671 295€	699 719€	842 709	751 770	-10,79%
Travaux attribués à titre exclusif	26 914 €	28 530€	21 632€	23 716€	12 828	22 113	-BNS
Ventes d'eau à d'autres services	2 977 €	4 933 €	432€	22 307€	1 319	147 239	NS
Produits accessoires et autres	27 677 €	28 978€	35 615€	33 245€	49 826	32 100	+35,58%
Total des recettes de l'exploitant	<b>682 582 €</b>	<b>709 883</b>	<b>728 974€</b>	<b>722 027€</b>	<b>844 028</b>	<b>953 222</b>	<b>+12,94%</b>

Les données du compte administratif 2020 du SIAEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité : 338 219,75 €.

## 3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

### 3.1 QUALITE DE L'EAU

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce suivi est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé Haute Normandie (ARS). Les analyses portent sur les points suivants :

- La ressource – suivi qualitatif des eaux brutes ;
- La production – suivi qualitatif de l'efficacité des étapes de traitement ;
- la distribution – suivi qualitatif durant le transport jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Le délégataire est engagé contractuellement à assurer un autocontrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Les analyses suivantes ont été réalisées en 2020:

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	180	275	
Physico-chimique	1667	127	

Trois résultats non conformes ont été notés sur l'exercice 2020 :

	Mini	Maxi	Nbre de non-conformité contrôle sanitaire	Nbre de non-conformité contrôle délégataire	Nbre d'analyses contrôle sanitaire	Nbre d'analyses contrôle délégataire	Valeurs du seuil et unité
Entérocoques fécaux	0	3	0	1	30	45	0 unités /100ml
Bactéries et spores sulfito-réductrices	0	1	1	0	30	1	0 unités /100ml
Bactéries coliformes	0	22	0	1	30	45	0 unités /100ml

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère :

<http://www.sante.gouv.fr/eau-potable.html>

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Paramètres microbiologiques</b>						
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00%	100,00%	100,00%	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de prélèvements conformes	19	19	21	14	<b>27</b>	<b>30</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
Nombre total de prélèvements	19	19	21	14	<b>27</b>	<b>30</b>
<b>Paramètres physico-chimique</b>						
Taux de conformité physico-chimique	100%	100,00%	90,00%	100,00%	<b>96,97%</b>	<b>100%</b>
Nombre de prélèvements conformes	19	19	18	14	<b>32</b>	<b>30</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	2	0	<b>1</b>	<b>0</b>
Nombre total de prélèvements	19	19	20	14	<b>33</b>	<b>30</b>

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'autocontrôle, pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Calcium	100,60	101,10	2	Aucun seuil / mg/l
Chlorures	24 ,20	25,40	5	250 mg/l
Fluorures	0	0	2	1500 µg/l
Magnésium	3,9	3,90	2	Aucun seuil / mg/l
Nitrates	27,40	37,70	27	50 mg/l
Pesticides totaux	0,11	0,13	2	0,5 µg/l
Potassium	1,30	1,40	2	Aucun seuil / mg/l
Sodium	11,10	11,50	2	200 mg/l
Sulfates	12,30	12,90	5	250 mg/l
Titre Hydrotimétrique	26,75	28,9	5	°F

## 3.2 PROTECTION DE LA RESSORCE EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

<b>0%</b>	Aucune action	
<b>20 %</b>	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
<b>40 %</b>	Avis de l'hydrogéologue rendu	
<b>50 %</b>	Dossier déposé en préfecture	
<b>60 %</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>	<b>X</b>
<b>80 %</b>	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	

100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	
-------	---	--

Le captage exploité par le SIAEPA a fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 10 juin 2013. Les mesures et travaux prévus dans l'arrêté sont en cours de mise en œuvre.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 % en 2020. Il n'a pas évolué.**

### 3.3 CONNAISSANCE PATRIMONIALE ET GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS).

Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

Niveau 1 :

- 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants.

Niveau 2

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.  
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.  
La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code



général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

Niveau 3 :

- + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;
- + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;
- + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans);
- + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Code VP</b>	<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99,67 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>41</b>
<b>Code VP</b>	<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>91</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 91 en 2020. Il n'a pas évolué.

## 3.4 INDICE DE PERFORMANCE DU RESEAU

### 3.4.1 Rendement

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui vise 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :

Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;

Engager des actions afin de limiter le taux de perte et améliorer le rendement du réseau qui représente la part du volume introduit dans le réseau effectivement consommé.

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement les collectivités doivent définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 », défini dans le décret et variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

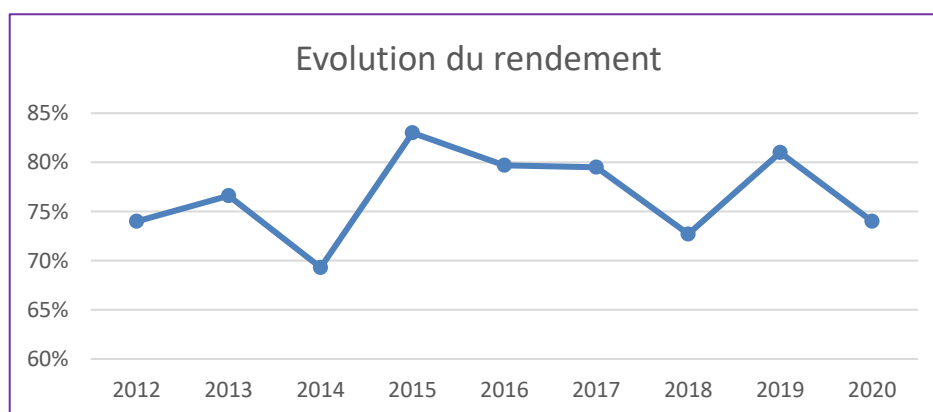
Le rendement Rd est calculé comme suit :

$$\text{Rdt (rendement du réseau de distribution (\%))} = \frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{(Volume produit + Volume acheté à d'autres services)}}$$

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2018/2019
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	<b>83,0</b>	<b>79,7</b>	<b>79,5</b>	<b>72,7</b>	81,0	<b>74,0</b>	<b>+11,4%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	498 224	495 719	523 981	<b>524 527</b>	543 350	<b>526 749</b>	<b>+3,6%</b>
Volume vendu à d'autres services (m3) B	5 510	14 567	34 706	<b>29 349</b>	110 864	<b>202 691</b>	<b>+277,7%</b>
Volume produit (m3) C	513 029	477 614	494 206	<b>537 855</b>	554 491	<b>669 909</b>	<b>+3,1%</b>
Volume acheté à d'autres services (m3) D	94 112	162 456	208 789	<b>223 686</b>	253 563	<b>315 608</b>	<b>+13,4%</b>

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B) / (L/1000) /365	1,71	1,98	2,2	3,16	2,56	4,21
Volume mis en distribution (m3). A	601 631	625 503	668 289	732 192	697 190	782 826
Volume consommé autorisé 365 jours (m3). B	498 224	495 719	523 981	524 527	543 350	526 749
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	166 006	179 271	179 518	179 919	164 419	166 313

Calcul effectué selon la circulaire, n° 12/DE du 28 avril 2008.



Après une amélioration en 2019, le rendement décline à nouveau en 2020 au niveau de 2018.

### 3.4.2 Indice linéaire de pertes

ILP (indice linéaire des pertes (m3/j/km))

=

$$\frac{\text{(Volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours)}}{\text{((Longueur de canalisation de distribution) /365)}}$$

Le tableau suivant, établi par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP :

	ILP (en m3/j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation urbaine
<b>Bon</b>	<1,5	<3	<7
<b>Acceptable</b>	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
<b>Médiocre</b>	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
<b>Mauvais</b>	>4	>8	>15

La **classe de consommation** est déterminée à partir l'ILC (indice linéaire de consommation).

$$\text{ILC (m}^3\text{/j/km)} = \frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{((Longueur de canalisation de distribution) /365)}}.$$

Pour le SIAEPA de la région de Fécamp Sud-Ouest, **cet indice s'élève à 5,34 m<sup>3</sup>/j/km en 2020.**

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	<b>ILC &lt; 10</b>	<del>10 &lt; ILC &lt; 30</del>	<del>30 &lt; ILC</del>
	<b>Rural</b>	<b>Intermédiaire</b>	<b>Urbain</b>

L'indice linéaire de pertes du Syndicat se dégrade fortement en 2020. L'indice de pertes est mauvais en 2020.

### 3.4.3 Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m}^3\text{/j/km)} = \frac{\text{(Volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours)}}{\text{((Longueur de canalisation de distribution) /365)}}.$$

	2015	2016	2017	2018	2019	<b>2020</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j) (A-B)/(L/1000)/365	<b>1,96</b>	<b>2,03</b>	<b>2,26</b>	<b>3,23</b>	<b>2,64</b>	<b>4,28</b>
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) . A	601 631	625 503	668 289	732 192	697 190	<b>782 826</b>
Volume comptabilisé 365 jours (m <sup>3</sup> ).B	482 712	492 030	520 392	520 209	538 975	<b>522 324</b>
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	166 006	179 271	179 518	179 919	164 419	<b>166 313</b>

### 3.4.4 Indice linéaire des consommations

$$\text{ILC (indice linéaire de consommation (m}^3\text{/j/km)} = \frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{((Longueur de canalisation de distribution hors branchements) /365)}}.$$

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des consommations (m3/km/j) (A-B)/L/365	8,31	7,78	8,53	8,43	10,90	5,34
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	498 224	495 719	523 981	524 527	543 350	526 749
Volume vendu à d'autres services (m3) B	5 510	14 567	34 706	29 349	110 864	202 691
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	166 006	179 271	179 518	179 919	164 419	166 313

### 3.5 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Pour l'année 2021, il n'a été procédé à aucun renouvellement des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	166 006	179 271	179 518	179 919	164 419	166 313
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0	0	0	0	480
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0	0

## 4 LE RENOUVELLEMENT ET LES INVESTISSEMENTS

### 4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La problématique du remplacement des branchements en plomb est résolue. Il n'y a plus de branchement de ce type sur le périmètre de la collectivité.

### 4.2 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE

		Réalisé 2020	Cumul des réalisations
Opération 1	Interconnexion	157 098,63€	231 850,22€
Opération 2	Renouvellement réseau Broche à Rotir	146 675,45€	157 284,95€
Opération 3	Renforcement réseau entre Tourville et Epreville	492 869,07	514 142,62€
Opération 4	Canalisation AEP sur Yport	0,00€	10 008,00€
Opération 5	Maillage Tourville Ganzeville la roquette	99 215,61€	99 215,61€

### 4.3 TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

#### 4.3.1 Travaux d'entretien et d'exploitation

Des travaux d'entretien et d'exploitation courants des installations du service délégué conformément aux termes du contrat.

Des travaux de réparation des installations

Le nettoyage des réservoirs :

- Réservoir Bordeaux Saint Clair
- Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp – Intérieur
- Réservoir des hautes falaises SI Fécamp - Extérieur

Des recherches de fuite sur **un linéaire de 15 831 en 2020 soit 9,5% du réseau de distribution** ; elles se répartissent comme suit par communes :

Commune	Linéaire en m
EPREVILLE	1529
FROBERVILLE	264
LES LOGES	3540
SAINT LEONARD	5133
TOURVILLE-LES-IFS	563
YPORT	4802

Des réparations de fuites réparties comme suit par type :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de fuites sur canalisations	26	29	24	31	29	27
Nombre de fuites par km de canalisations	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Nombre de fuites sur branchement	8	4	21	23	21	20
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,2	0,1	0,5	0,6	0,5	0,5
Nombre de fuites sur compteur	0	0	0	0	0	0
Nombre de fuites sur équipement	7	0	5	4	4	3
Nombre de fuites réparées	41	33	50	58	54	50

### 4.3.2 Renouvellement

Les dépenses de renouvellement à charge du délégataire se répartissent sur deux postes :

- dans le cadre du programme contractuel de renouvellements : 32 910€ (CARE 2020),
- dans le cadre de la garantie pour la continuité du service : 32 910€ (CARE 2020),

Le renouvellement a porté sur :

#### 4.3.2.1 *Installations*

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>PRODUCTION BEC DE MORTAGNE</b>		
CHLORATION - SUIVI DE LA TURBIDITE		
TURBIDIMETRE	Renouvellement	Cté de service
<b>RESERVOIR SUR TOUR ZA HAUTES FALAISES FECAMP</b>		
<b>RESERVOIR</b>		
DEBITMETRE 1	Renouvellement	Programme
DEBITMETRE 2	Renouvellement	Programme
<b>RELAIS BELLE ETOILE</b>		
<b>POSTE DE SURPRESSION</b>		
CHAUFFAGE HORS GEL	Renouvellement	Programme
DETECTEUR DE PRESSION D'ASPIRATION	Renouvellement	Programme
POMPE 1	Renouvellement	Programme
<b>MESURE VOLUME</b>		
COMPTEUR DE VOLUME	Renouvellement	Programme
<b>SECTORISATION DU RESEAU</b>		
<b>EPREVILLE - C2</b>		
TELESURVEILLANCE	Renouvellement	Cté de service
<b>RADIORELEVE</b>		
<b>RADIORELEVE</b>		
TETES EMETTRICES 2012	Rénovation	Cté de service

#### 4.3.2.2 Compteurs

	2019	2020
Nombre de compteurs	4360	4403
Nombre de compteurs remplacés	623	48
Taux de renouvellement	14,1%	1%

#### 4.3.2.3 Réseaux

	2020	
Branchements	Unité	1 unité
Accessoires	Unité	
Canalisation	m	0

#### 4.3.3 Travaux neufs

Réseaux, branchements et compteurs :

Les principales opérations réalisées par le délégataire sont les suivantes :

- 1 raccordement au réseau (clos des hêtres aux loges)
- 16 branchements pour un total de 117m

## 4.4 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>En cours de la dette au 31 décembre</b>	91 666,67€	84 999,97€	93 549,97€	86 883,29€	58 333,25€
<b>Montant remboursé durant l'exercice</b>	10 210,32€€	12 459,01€€	8881,01€	12 069,68€	8 491,68 €
<b>Dont en capital</b>	7 603,65 €	10 050,01€	6 666,68€	6 666,68€	6 666,68 €
<b>Dont en intérêts</b>	2 606,67 €	2 409,00€	2 214,33€	2 019,67€	1 825,00 €

## 4.5 AMORTISSEMENT DES BIENS

Pour 2020, les **amortissements** (ligne 043 du CA) sont de **157 091,57€**.

## 4.6 PROJETS 2021

- Mise en œuvre d'une filière d'adoucissement de l'eau
- Poursuite des programmes en cours en 2020

## 4.7 PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU DELEGATAIRE

### 4.7.1 Forage de Bec de Mortagne

PRIORITE 1 :

- Mise en place de clôture Vigipirate (>2m) pour sécuriser l'accès au site
- Accès au bâtiment exploitation compliqué (impossible par véhicule)
- Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au puits (celui par dans parcelle enherbée) : L'ouvrage n'est pas sécurisé et n'est pas conforme aux prescriptions de l'ARS : Les accès à l'eau ne disposent pas de détecteurs d'intrusion téléalarmés.
- Suite renouvellement de la clôture de la parcelle en dessous du bâtiment d'accès, impossible d'accéder facilement au bâtiment du forage (obligation d'escalader le barbelé avec des risques pour le personnel d'intervention surtout la nuit)

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'une ventilation dans le bâtiment de l'armoire électrique pour aérer efficacement la zone des variateurs de vitesse
- Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc
- Mise en place d'une sonde de niveau pour la mesure du niveau de la nappe et son suivi en temps réel (niveau statique et dynamique)

### 4.7.2 Réservoir de Tourville les ifs

PRIORITE 1 :

- Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au site (réservoir) : L'ouvrage n'est pas sécurisé et n'est pas conforme aux prescriptions de l'ARS : Les accès à l'eau ne disposent pas de détecteurs d'intrusion télé-alarmés.



PRIORITE 2 :

- Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc
- Mise en place d'un détecteur de fuite de chlore dans le local raccordé à la télégestion du site pour être averti en cas de problème sur l'installation de chloration et ainsi protéger le personnel et les équipements
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau

PRIORITE 3 :

- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS.

#### 4.7.3 Réservoir de Bordeaux Saint Clair

PRIORITE 1 :

- Mise en place de clôture Vigipirate (>2m) pour sécuriser l'accès au site
- Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au site : L'ouvrage n'est pas sécurisé et n'est pas conforme aux prescriptions de l'ARS : Les accès à l'eau ne disposent pas de détecteurs d'intrusion téléalarmés.

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau
- Réfection à envisager, apparition de rouille à certains endroits de la structure

PRIORITE 3 :

- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS

#### 4.7.4 Réservoir ZAC des Hautes falaises

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau

PRIORITE 3 :

- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS
- Modification de l'aération du réservoir comme forte condensation en haut du réservoir

#### 4.7.5 Surpresseur Yport Belle étoile

PRIORITE 1 :

- Mise en place d'une télégestion et d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès et la distribution : L'ouvrage n'est pas sécurisé et n'est pas conforme aux prescriptions de l'ARS : Les accès à l'eau ne disposent pas de détecteurs d'intrusion téléalarmés.
- Problème sur les antibéliers : les épreuves décennales n'ont pas été faites par EDN comme l'exigence la réglementation (tous les 10ans) ; ils ne peuvent soumis aux épreuves de contrôle compte tenu de l'hydraulique et de la configuration des lieux

PRIORITE 2 :

---

- Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc
- Mise en place de variateurs de pression pour lisser le fonctionnement du surpresseur et éviter les
- marches/arrêts surtout que le réseau est fragile
- Mise en place d'un éclairage et d'une aération sur le local
- Mise en place de barreau au niveau de la fenêtre qui donne accès coté route

#### 4.7.6 Réservoir Yport

PRIORITE 1 :

Mise en place de clôture Vigipirate (>2m) pour sécuriser l'accès au site

- Dégradation sur le génie civil et les canalisations donc réfection globale à envisager vannes non
- manœuvrable donc il n'est pas possible de réaliser le nettoyage annuel des 2 réservoirs les plus anciens coté falaises (comme nous ne pouvons pas les isoler). Il faudrait attendre les travaux sur l'alimentation via Criquebeuf-en-Caux pour pouvoir isoler les réservoirs sur plusieurs jours et réaliser l'intervention de renouvellement des vannes enterrées.

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'un turbidimètre pour le suivi de l'achat d'eau
- Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc
- Comme le réservoir fonctionnement en refoulement/distribution depuis l'achat d'eau CODAH, présence d'un volume mort dans les réservoirs (ce problème sera résolu dès le basculement via alimentation depuis Criquebeuf en Caux)

PRIORITE 3 :

- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS

#### 4.7.7 Compteurs de vente ou de sectorisation

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'une télégestion pour le suivi des volumes mis en distribution
  - Vente de secours à Campagne de Caux : Mentheville
  - Vente de secours à Campagne de Caux : Auberville
  - Vente de secours à Campagne de Caux : Goderville

#### 4.7.8 DISTRIBUTION

PRIORITE 1 (HAUTE) :

- TOURVILLE LES IFS - Hameau d'Ygneauville: renouvellement canalisation fuyarde et actuellement en privé (déplacement) (PVC DN63 700ml 10 fuites)
- BEC DE MORTAGNE : Renouvellement canalisation de refoulement fuyard.  
Projet : Renouvellement du refoulement le plus ancien situé Route de la Vallée au Bec de Mortagne. Le diamètre du refoulement devra permettre l'alimentation de l'usine de traitement car actuellement l'usine est alimentée par les 2 refoulements en parallèles. Le second refoulement sera utilisé comme secours permettant d'alimenter l'interconnexion avec Goderville en eau traitée. Linéaire : env. 2500m. Le tracé sera à définir pour limiter le passage en domaine privé.

- YPORT : Nombreux fuites sur l'ensemble de la commune et difficilement identifiable comme absence de sectorisation

PRIORITE 2 (MOYENNE) :

- YPORT : Renouvellement de branchement plomb à la suite de l'intégration de la commune d'Yport sur le contrat de Fécamp Sud-Ouest en avril 2016 situé en partie privative (env. 100)
- YPORT – Rue André Toutain : extension à prévoir pour desservir l'abonné en parcelle haute comme actuellement passage en privée
- YPORT : Mise en place d'une sectorisation sur la commune de façon à suivre les débits de nuits par exemple avec la pose d'un débitmètre télégréré en sortie des réservoirs d'Yport et en télégrérant le compteur d'achat d'eau de la CODAH ce qui permettrait de gagner en rendement réseau sur la commune

## 5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	3	8	0	4
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	116,99€	134,00€	0	63,57

### 5.2 COOPERATION DECENTRALISEE

Le SIAEPA a engagé une opération en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

## 6 FACTURE TYPE (EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE / GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE / SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR MER.	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021
<b>Production et distribution de l'eau</b>			257,23	259,31
Part délégataire			174,11	176,19
Abonnement			44,38	444,90
Consommation	120	1,0811	129,73	131,29
Part syndicale			71,76	71,76
Abonnement			31,12	31,12
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	11,36	11,36
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			400,03	401,28

Part délégataire			173,23	174,48
Abonnement			21,66	21,82
Consommation	120	1,2631	151,57	152,66
Part collectivité(s)			226,80	226,80
Consommation	120	1,89	226,80	226,80
<b>Organismes publics et TVA</b>			106,42	<b>106,66</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20
TVA			57,82	58,06
<b>TOTAL € TTC</b>			763,68	<b>767,25</b>

Soit 6,39€ TTC par m3 et une augmentation de 0,47% entre les deux exercices

YPORT	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021
<b>Production et distribution de l'eau</b>			257,23	259,31
Part délégataire			174,11	176,19
Abonnement			44,38	444,90
Consommation	120	1,0941	129,73	131,29
Part syndicale			71,76	71,76
Abonnement			31,13	31,13
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0947	11,36	11,36
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			399,85	<b>401,17</b>
Part délégataire			182,65	188,97
Abonnement			33,80	34,04
Consommation	120	1,2404	148,85	149,93
Part collectivité(s)			217,20	217,20
Consommation	120	1,81	217,20	217,20
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>1006,40</b>	<b>106,65</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,22	26,40	26,40
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20
TVA			57,80	58,05
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>765,48</b>	<b>767,13</b>

Soit 6,39€ TTC par m3 et une augmentation de 0,22% entre les deux exercices